



CIRCULAIRE

Aux riverains du chantier

Route cantonale n° 1325 ; Front. NE/BE - Nods - (Frinvillier) - Romont - front. BE/SO

Commune : Romont

430.20198 / Renouvellement - Chaussée: Traversée de la localité

AVIS DE RESTRICTION DE LA CIRCULATION

Mesdames, Messieurs,

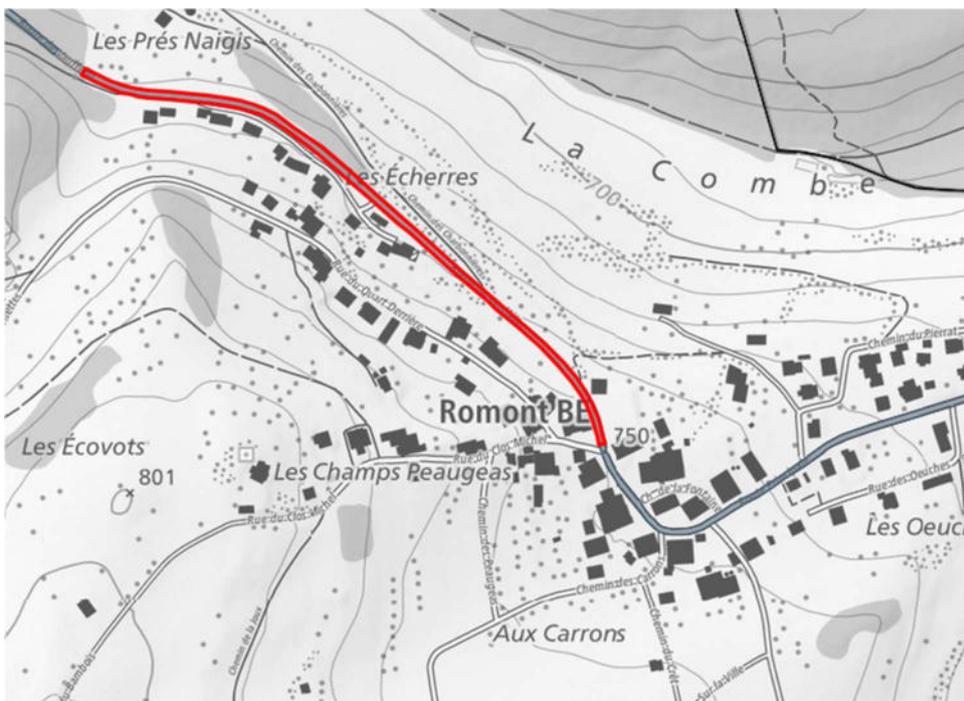
En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, nous vous demandons de bien vouloir prendre note de l'avis suivant concernant les travaux cités en marge :

Actuellement se déroulent les travaux de renouvellement de la route cantonale n° 1325 à travers la localité de Romont. Dans la mesure où la chaussée est praticable, les bordiers de la route cantonale peuvent accéder à leurs immeubles. Pour cela, les indications de l'entreprise chargée des travaux doivent être observées strictement. Le passage à pied le long du tronçon en chantier reste possible durant toute la période des travaux.

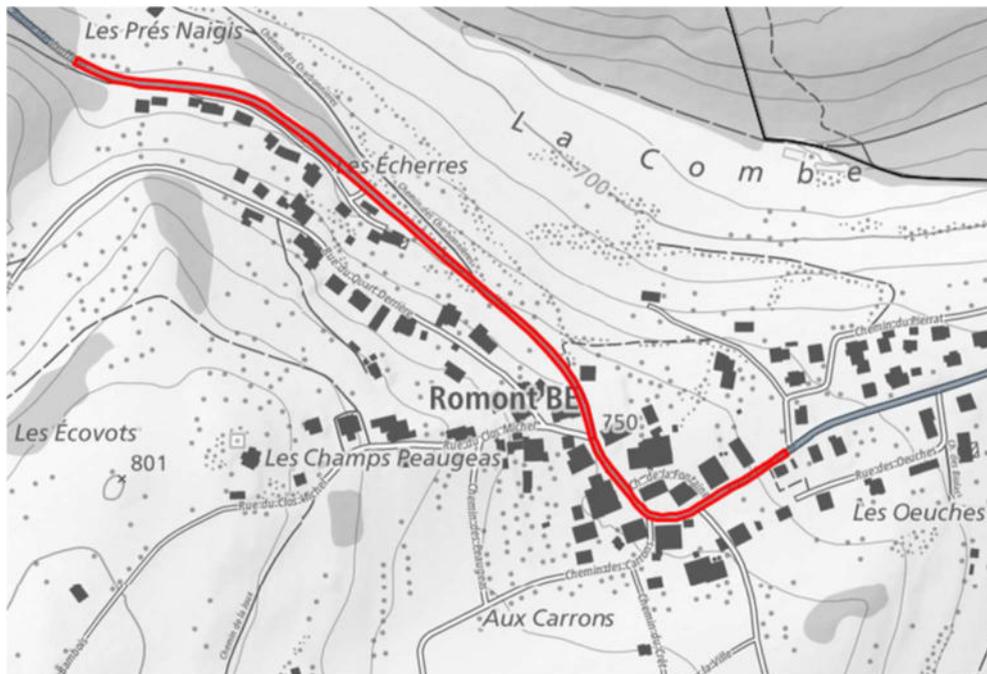
Toutefois, **la fermeture totale au trafic** est indispensable pour la pose de la couche de base du revêtement bitumineux **du lundi 23 octobre de 6h00 au samedi 28 octobre 2023 à 6h00**.

Cette pose du revêtement se fera de la manière suivante :

- **Du lundi 23.10 à 6h00 au mercredi 25.10.2023 à 22h00** depuis l'entrée Ouest de la localité (100 m avant le panneau 60 km/h) jusqu'au carrefour Route de Vauffelin - Rue du Clos Michel (carrefour non compris).



- **Du mercredi 25.10 à 22h00 au samedi 28.10.2023 à 6h00** depuis l'entrée Ouest de la localité (100 m avant le panneau 60 km/h) jusqu'au carrefour amont Rue Principale - Chemin du Pierrat (carrefour non compris).



Durant ces fermetures de route, la route cantonale sera fermée à tout trafic (véhicules, cyclistes, cavaliers) sans aucune exception.

La pose d'un revêtement bitumineux étant dépendante des conditions météorologiques, la période de restriction pourrait être modifiée ou reportée à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et dans l'intervalle nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Loveresse, 9 octobre 2023

Ponts et chaussées, 3^e arrondissement
Service pour le Jura bernois

Copie à : (par e-mail)

- Inspecteur des routes, Loveresse
- Police cantonale, sécurité du trafic, Bienne
- Administration communale, Romont
- Entreprise Imperiali SA, Büren a/A
- Bureau d'ingénieurs ATB SA, Tramelan

Itinéraires de déviation du 23.10 au 28.10.2023
pour bordiers et véhicules inférieurs à 7.5 to

